

Le 11 janvier 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine Lortie et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Rés. 10-001 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 7 décembre 2009, tel que rédigé.
Procès-verbal du 7-12-09
- Rés. 10-002 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 14 décembre 2009, tel que rédigé.
Procès-verbal du 14-12-09
- Rés. 10-003 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2009, au montant de 40 573,34\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Comptes du mois
- Rés. 10-004 Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2009 du règlement #08-559 (Travaux rues des Galets, Soumande et du Rocher), au montant total de 682,89\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Compte règle. 08-559
- Rés. 10-005 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2009 du règlement #09-573 (Travaux rues Trépanier et des Marguerites), au montant total de 975,24\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Comptes règl. #09-573
- Rés. 10-006 Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2009 du règlement #09-579 (Travaux rues des Jardins et des Myrtilles), au montant total de 1 714,15\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Compte règl. #09-579
- Rés. 10-007 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2009 du règlement #09-580 (Travaux rg St-Julien), au montant total de 70 977,84\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Comptes règl. #09-580
- Rés. 10-008 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que monsieur Robert Pilote, conseiller municipal, soit et est désigné substitut du maire au conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré lorsque celui-ci sera dans l'incapacité d'y représenter la municipalité.
Substitut maire MRC
- Rés. 10-009 Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent l'adhésion de la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, à l'Association québécoise d'urbanisme au coût de 112,88\$.
Renouvellement adhésion AQU

Rés. 10-010 Représentant municipal HLM	Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment monsieur Jean-Guy Huot comme représentant municipal au sein de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges pour un terme de trois ans.
Rés. 10-011 Renouvellement adhésion ADMQ	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au montant de 350 \$ + taxes.
Rés. 10-012 Congrès COMBEQ	Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu du 22 au 24 avril 2010 à La Malbaie. Le coût d'inscription est de 540 \$ + taxes.
Explications et consultation règle. #09-590	<p>Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #09-590 et les conséquences de son adoption. Vingt-trois personnes étaient présentes et les questions et commentaires suivants ont été formulés :</p> <p>Q. : En interdisant l'utilisation de certains matériaux, tels que les pneus ou les traverses de chemin de fer, la municipalité est-elle consciente qu'elle élimine des solutions alternatives à la récupération?</p> <p>R. : Oui, par contre l'utilisation de certains matériaux, tels que les traverses de chemin de fer traitées à la créosote, peut s'avérer nocive pour l'environnement. De plus, la municipalité souhaite préserver un environnement esthétique ce que l'utilisation de certains matériaux récupérés ne permet pas.</p> <p>C. : Le fait que l'avis public ne soit pas disponible avec le projet de règlement empêchait de situer les zones visées par les modifications.</p> <p>C. : À l'article 5, il faudrait remplacer « poteau hydroélectrique » par « poteau d'Hydro-Québec et de télécommunications ».</p> <p>C. : À l'article 11, plutôt que d'indiquer « au 1^{er} mai », serait-il préférable d'inscrire « au plus tard le 1^{er} mai ».</p> <p>Q. : À l'article 15, quels sont les zones couvertes par cette modification?</p> <p>R. : L'ensemble de la municipalité.</p> <p>Q. : À l'article 27, les dispositions s'appliquent-elles uniquement à la zone RA/CB1?</p> <p>R. : Oui</p> <p>Q. : À l'article 27, il serait intéressant d'ajouter la phrase suivante : « L'entreposage de pneus doit être conforme à la réglementation gouvernementale. ».</p> <p>R. : C'est implicite</p> <p>Q. : Serait-il possible d'avoir des copies complètes (avec plan) des règlements?</p> <p>R. : Oui</p>

Q. : Est-ce que les modifications prévues à l'article 2 touchent le garage Morency situé au 4571 avenue Royale?

R. : Non

Rés. 10-013
Adoption du second projet de règl. 09-590

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le second projet de règlement numéro 09-590 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges afin de modifier diverses dispositions. Ce second projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu des règlements #94-315 (Services d'entretien d'aqueduc et d'égout) et 00-415 (Gestion des déchets). Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Monique Goulet, à l'effet qu'elle présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant un emprunt de 9 750 \$ pour défrayer les frais de refinancement des règlements d'emprunt #94-322, 94-323, 99-393, 02-441 et 03-445. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #02-434 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 10-014
Plan d'intervention

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent la révision 2, datée du 17 novembre 2009 du *Plan d'intervention – Renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout – Projet 10 490*, préparé par Génivar Groupe Conseil.

Rés. 10-015
Déneigement rues des Lupins et des Marguerites

Attendu que la municipalité a ajouté au contrat de déneigement une partie des rues des Lupins et des Marguerites;

Attendu que l'entrepreneur éprouve des difficultés à déneiger les longueurs indiquées en raison de l'absence d'aire de virage à leur extrémité;

Attendu que l'ajout d'une longueur de 70 mètres sur la rue des Lupins permettrait à la machinerie de se tourner sans difficulté à une intersection;

Attendu que le déneigement de 120 mètres sur la rue des Marguerites ne peut se faire qu'avec un souffleur;

Attendu que le propriétaire du lot 382-18-P a déjà attribué un contrat à un entrepreneur pour le déneigement de la partie municipalisée de la rue des Marguerites;

Attendu que le prix soumis par l'entrepreneur municipal est plus élevé que le contrat accordé par le propriétaire;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux modifient la résolution #09-519 pour prévoir que l'ajout au contrat de Déneigement Daniel Lachance inc. pour la rue des Lupins est de 150 mètres plutôt que 80

	mètres et que la municipalité rembourse à monsieur Raymond Racine le coût du déneigement qu'il assume actuellement pour la rue des Marguerites.
Rés. 10-016 Inspection égout rues de l'Église et Trépanier	Attendu que la municipalité prévoit faire réaliser des travaux de réfection des rues de l'Église et Trépanier; <u>En conséquence :</u> Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent faire une inspection caméra du réseau d'égout sur les rues de l'Église et Trépanier.
Rés. 10-017 Demande d'autorisa- tion CPTAQ Lot 299-P	Attendu la résolution #06-138 appuyant la demande d'autorisation de madame Danielle Emond pour une utilisation autre qu'agricole; Attendu la résolution #08-316 fixant des conditions pour l'émission d'un permis pour une nouvelle résidence sur la propriété de madame Danielle Emond; Attendu qu'une nouvelle résidence pourrait être érigée sur la propriété de madame Danielle Emond où se localise le 5067 ave Royale dans le respect de la réglementation municipale;
	<u>En conséquence :</u> Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux appuient la demande d'autorisation de madame Danielle Emond pour utiliser à d'autre fins que l'agriculture une partie du lot 299.
Rés. 10-018 Préposé à la patinoire	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux entérinent l'engagement de monsieur Jean-Noël Picard comme préposé à la patinoire, à partir du 18 décembre 2009.
Rés. 10-019 Acquisition réfrigérateur	Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent l'acquisition d'un réfrigérateur au montant de 409,95\$ pour la salle de caucus.
Rés. 10-020 Reconnais- sance années de services	Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent une dépense de 800 \$ pour l'acquisition de cadeaux pour souligner : - les 25 ans de services de monsieur Daniel Paré comme employé aux travaux publics; - les 19 ans de mandat de monsieur Yvon-Paul Morissette comme conseiller; et - les 4 ans de mandat de monsieur André Drolet comme conseiller.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des travaux d'installation d'égout sanitaire et de réfection de voirie pour desservir les lots 392-5-2, 392-5-5 et 392-5-4 dans le rang St-Julien et prévoyant un emprunt de 50 000 \$ pour en acquitter le coût, le tout à la charge des propriétaires des immeubles desservis par ces travaux. Une dispense de lecture est demandée.
Période de questions	La période de questions a débuté à 20 heures 43 et s'est terminée à 21 heures 09.

Levée de l'assemblée à 21 heures 09.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.